

## LXVII M.

*A Son Excellence le Ministre de la Marine et des Colonies,  
secrétaire d'État et membre de la Chambre des députés.*

MONSEIGNEUR,

Votre lettre du 29 mai dernier m'informe de la nouvelle mission qu'a reçue dans votre département M. Louis-Eugène Chaigneau et du traitement qui y a été affecté, lequel est le même que celui qu'il recevait au Ministère des affaires étrangères, en sa qualité d'agent consulaire à Hué, en Cochinchine. Ci-inclus j'ai l'honneur de vous remettre un certificat en règle de ce dernier département, d'où il résulte que le traitement de M. L.-E. Chaigneau y était de 7,500 francs.

Étant revêtu des pouvoirs nécessaires pour toucher les dividendes de son traitement et prêt à en justifier, j'ai l'honneur de vous prier, Monseigneur, de me faire expédier les ordonnances de traitement à partir de l'époque où mon client a été attaché à votre Ministère.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Paris, 6 juin 1828.

Ch. MONTAUDON.

Passage Saulnier.